Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251231-DE

Feuillet 2025-150

Publiée le

Fouesnant les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2025
N° 202512-3.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 20h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CALIPPE (arrivée à 18h15), Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (arrivé à 18h17), Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS (arrivé à 18h38), Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. LE CAIN	à	Mme JAN

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC : PARCELLE CADASTREE SECTION CH N°313, SISE RESIDENCE DE HENT DU

Le Conseil municipal,

Vu la demande du représentant de la société MACE Aménagement, en date du 4 juillet 2025 ;

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le transfert dans le domaine public de la voie du lotissement n° PA 029 058 19 00009, sis résidence de Hent Du, cadastrée section CH n°313.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare acquérir à titre gratuit, la parcelle cadastrée section CH n°313 d'une superficie de 84 m², sise Résidence de Hent Du, propriété de la société MACE Aménagement, en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;

- décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette de la parcelle concernée, représentant une longueur de 8 mètres ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251231-DE

- prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 18 décembre 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF